



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées



Conseil Consultatif Régional des Personnes Accompagnées (CCRPA) des Pays de la Loire

Synthèse des échanges du CCRPA du 13 décembre 2013, à Nantes

Thème de la journée : L'accès à la santé en Pays de la Loire

34 personnes ont assisté à la réunion du CCRPA.

L'ordre du jour de la journée était le suivant :

1. Accueil et présentation des participants
2. Présentation du CCRPA et échanges
3. Travaux sur l'accès à la santé en Pays de la Loire
4. Organisation du prochain CCRPA

2/ Après un temps d'échange et de présentation des participants, un temps a été consacré à la présentation du CCRPA des Pays de la Loire. Quel est ce conseil ? A quoi sert-il ? Qui peut y participer ? Quels sont les travaux de ce conseil ? Comment fonctionne-t-il ? etc.

Un point plus spécifique sur les avancées en matière de support de communication sur le CCRPA des Pays de la Loire a été réalisé. En effet, ce point avait été abordé lors de la dernière rencontre avec le souhait de pouvoir centraliser les informations et y accéder facilement, en accès libre.

Ainsi, depuis novembre, toutes les informations relatives au CCRPA des Pays de la Loire sont désormais accessibles en libre accès sur le site internet de l'URIOPSS des Pays de la Loire à l'adresse suivante : www.uriopss-pdl.asso.fr, rubrique PARTICIPATION / CCRPA ou dans actualités : participation/ CCRPA.

Sont ainsi à disposition une vidéo de présentation de ce Conseil, la charte nationale des CCRPA, les invitations ainsi que les compte-rendus de réunions et tout document utile (plaquette de présentation, affiches etc).

Une plaquette de présentation a également été réalisée et imprimée afin de permettre une meilleure communication papier sur le CCRPA. Elle est également disponible en version électronique sur le site de l'URIOPSS (voir point ci-dessus).



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées



Pour information, chaque invitation est envoyée à plus de 450 contacts en région des pays de la Loire.

3/ Dans un deuxième temps, les participants ont travaillé en sous-groupe sur la thématique suivante :

Comment améliorer l'accès à la santé en région des Pays de la Loire ?

Afin de préciser l'objet et le but de ces travaux, le Dr Jean-Paul BOULE, médecin chargé d'évaluation à l'Agence régionale de Santé des Pays de la Loire (ARS) nous a présenté l'évaluation de la politique régionale en faveur de la santé des personnes en grande vulnérabilité de l'ARS, actuellement en cours en région des Pays de la Loire.

Il a été décidé d'associer les bénéficiaires à cette évaluation afin de repérer au mieux les situations de blocage ou de difficultés d'accès, pour proposer des solutions adaptées, s'assurer auprès des personnes bénéficiaires que les solutions proposées correspondent à leurs attentes.

L'ARS des Pays de la Loire travaille notamment pour cela avec Planète Publique, dont 2 collaboratrices ont participé à l'animation de cette journée en proposant des saynètes (forme théâtrale) reprenant des situations de difficultés ou de blocage dans l'accès aux soins identifiées en région.

4 thèmes ont été retenus. Ce sont sur ces 4 thèmes que les travaux de la journée ont porté :

- Structures de soins dentaires
- Lieux de proximité
- Dispositif d'interprétariat médical
- Adaptation des structures d'hébergement à la prise en charge des problèmes de santé chroniques.

Pour le compte-rendu détaillé des saynètes et des réactions, voir compte-rendu en pièce jointe élaboré par Planète Publique et l'ARS des Pays de la Loire.

Les travaux du CCRPA seront intégrés dans la réflexion de l'ARS (Agence Régionale de Santé) des Pays de la Loire. Des retours seront faits en CCRPA lors des prochaines séances.



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées



4/ Organisation du prochain CCRPA

Il est convenu que le prochain CCRPA aura lieu à Angers le jeudi 20 février prochain.

Le thème retenu sera l'accès à la culture des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale en région des Pays de la Loire.

Un groupe de travail se réunira en amont de cette réunion afin de préparer ensemble cette rencontre : choix du lieu, des intervenants, des axes de travail, etc...

Ce groupe sera ouvert à l'ensemble des invités au CCRPA. Les frais de transports seront également remboursés.

Le choix d'un lieu convivial et « atypique » en lien avec le thème de la journée est retenu. Toute proposition est la bienvenue !